

Tribune libre du mois de mars 2021

Culture : <https://www.mediatheques.caprovenceverte.fr/partenaires>.

Le Réseau des médiathèques est piloté par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (C.A.P.V.). Sa mise en œuvre a été financée par la C.A.P.V. avec le soutien de la DRAC PACA. Les partenaires culturels du Réseau : La DRAC-PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Médiathèque Départementale du Var, le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert (structure de l'Agglomération). C'est toujours avec regret et incompréhension que nous constatons que la commune de Rocbaron est toujours en dehors de ce réseau. Que les amoureux de la culture n'hésitent pas à interroger la majorité municipale à ce sujet qui ne peut utiliser nos impôts comme elle l'entend de manière partisane et autoritaire.

Silence radio de la majorité municipale :

L'acte le plus élémentaire en démocratie est de répondre aux questions posées. Notre groupe a posé la question suivante en date du 23/01/21. « Le Conseil municipal du 17 décembre 2019 avait voté la délibération suivante : projet ZAC2 : « émission de recettes (...) Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à émettre un titre de recettes d'un montant de 17 760 euros à l'encontre de la société porteuse du projet d'aménagement ZATT finances (...) ». Nous souhaitons donc avoir les justificatifs de paiement par la société Zatt finances et ceux de la commune de Rocbaron aux intéressés par le jugement du tribunal de Toulon.

Courrier des lecteurs :

Conformément à notre tribune libre de décembre 2020, nous publions ci-dessous le courrier de M. C. CLAES.

« 14 Décembre 2020... le Conseil Municipal vote l'intégration de l'Impasse des Bartavelles dans le domaine des voies communales. Je découvre alors que dans le tableau annexé à cette délibération figure l'Allée de l'Olivaie. Selon mon acte de propriété mais aussi le plan cadastral révisé en 2018, elle est incluse dans ma propriété et soumise à un certain nombre de servitudes de passage qui la grèvent depuis la voie communale du chemin de Théméré. Je suis redevable des impôts et taxes sur ces bases depuis mon installation à Rocbaron en 2008.

Pensant qu'il s'agit d'une erreur, j'adresse un courrier le 8 Janvier 2021, parvenu en mairie le 11 Janvier 2021. Je demande que me soient fournies les copies des documents qui attestent de cette propriété municipale : décisions de cession des riverains, décision du Conseil Municipal, actes administratifs d'acquisition, copie de l'inscription au Bureau des Hypothèques

Interrogé lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 Février 2021, Monsieur le Maire indique que l'Allée de l'Olivaie et ses annexes étaient bien des voies communales et que la commune est en possession des documents qui l'attestent dans des archives qu'il s'agit de retrouver. Malgré deux courriels en date des 2 et 9 février 2021, je n'ai toujours pas de réponse au 21 février 2021. Comment interpréter ce silence de plus d'un mois ?

Est-il acceptable de traiter par le silence une demande légitime de l'un de ses administrés ? ».

Nous demandons donc maintenant que la réponse de la commune se fasse dans un prochain « vivre à Rocbaron » pour ces deux courriers actuellement restés sans réponse.

Protégez-vous, Protégez les autres. Vos élus de l'opposition toujours vigilants.

Contacts : grouperocbaronavecvous@orange.fr

Tél : 07 69 26 61 39